

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS
RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES DANS LES
LOCAUX DE L'ECOLE DES MINES SUR LE SITE DE PARIS POUR L'EXPLOITATION
D'UN SERVICE DE RESTAURATION PAR LE CROUS DE PARIS**

Délibération n°CA-20250709-4.6 du mercredi 9 juillet 2025

- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** l'arrêté rectoral du 28 avril 2025 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 9 juillet 2025 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la convention de mise à disposition d'espaces dans les locaux de l'Ecole des Mines sur le site de Paris pour l'exploitation d'un service de restauration par le Crous de Paris.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 9 juillet 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,
Présidente du conseil d'administration du Crous de Paris,



Julie BENETTI

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20250709-4.6

Composition de la séance

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 9 juillet 2025 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre de procurations	09
Total des voix	25

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Nombre de voix pour	25